



Plan de protection

Adaptation du 20 octobre 2020

Sur la base des principes édictés par la Confédération, le Musée international de la Réforme suit les directives de l'Association des Musées Suisses (AMS) concernant la protection globale des visiteurs et du personnel dans le cadre de ses activités muséales. Le Musée actualise en parallèle ses plans de protection pour se conformer aux directives en vigueur décrétées par les autorités du Canton de Genève.

Information

- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du Musée. Les visites guidées publiques sont limitées à 20 personnes au maximum ; le MIR met à disposition un système d'oreillettes afin de permettre aux participants de profiter de la visite tout en conservant leurs distances.
- Le public est informé sur le site internet du MIR et sur place de toutes les mesures prises et des comportements attendus pour la visite du Musée.

Prise de coordonnées

- Pour répondre aux dernières recommandations publiées par l'OFSP et les autorités du Canton de Genève, le MIR récoltera les coordonnées de tous les visiteurs (individuels ou groupes). Ces données ne sont pas utilisées à d'autres fins que d'éventuelles opérations de traçabilité ; elles sont conservées durant les 14 jours suivant la manifestation ou la visite du MIR puis, passé ce délai, sont immédiatement détruites.

Hygiène

- Le Musée met à disposition une borne de lavage des mains à l'entrée des salles d'exposition ainsi que des lavabos équipés de savon et de papier à usage unique dans les WC ; il assure également la désinfection régulière des WC et des zones de contact potentielles (poignées de portes, mains courantes, comptoir d'accueil, machines de paiement, etc.).

- Comptoir d'accueil et boutique
 - Tout ce qui se prête à la manipulation est retiré de la distribution (dépliants, plans, documents de consultation, etc.). Certains documents à usage unique pourront être remis aux visiteurs.
 - L'accès aux articles de la boutique est limité.
 - Le trafic des paiements sans contact est privilégié.
- Salles d'exposition
 - Les documents de salle sont retirés.
 - Les iPads de consultation sont accessibles et régulièrement désinfectés. Aucun autre dispositif interactif nécessitant l'action des visiteurs (jeux ou maquette) n'est disponible.

Distanciation sociale

- Un marquage au sol indiquant les distances à respecter est tracé (cour intérieure, accueil, vestiaires et couloirs).
- Comptoir d'accueil et caisse : des écrans en plexiglass séparent les visiteurs du personnel d'accueil.

Audioguides et oreillettes

- Chaque audioguide remis à un visiteur qui le réclame est au préalable désinfecté sous ses yeux, puis à nouveau après usage.
- Les systèmes d'oreillettes mis à disposition pour les visites guidées sont également systématiquement désinfectés.

Personnel du Musée

- Le personnel du Musée est présent à l'accueil et dans les salles du Musée pour assurer les démarches commerciales, transmettre les informations et veiller au confort et au respect des règles de sécurité.

Genève, le 20 octobre 2020